

ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Mathias BERNARD, Président de l'Université Clermont Auvergne, certifie qu'il n'existe pas en France de texte réglementaire autorisant la mise en paiement de droits à régler par les candidats en vue de l'examen de leur dossier de candidature à une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme national.

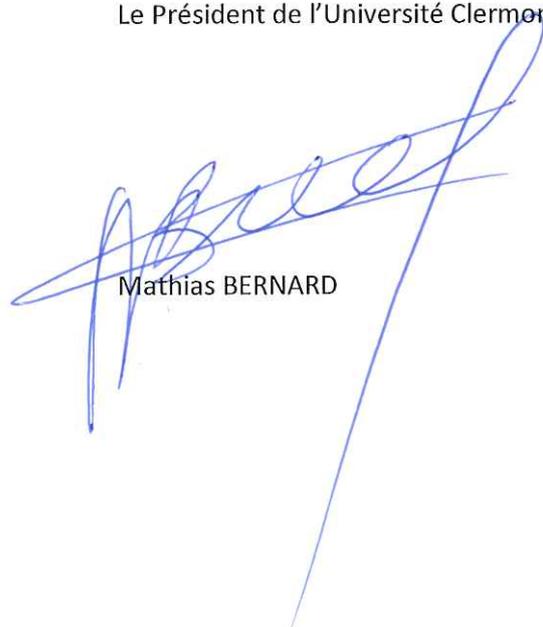
Fait pour valoir ce que de droit.

I, undersigned Professor Mathias BERNARD, President of the University Clermont Auvergne, certify that there is no legal text in France authorising the payment of fees to be paid by candidates for the purpose of examining their application for a national diploma.

To whom it may concern.

Clermont-Ferrand le 5 mai 2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

